

Communiqué phytosanitaire

n° 19 du 7 juin 2023

SOMMAIRE

Arboriculture

- Feu bactérien
- Tavelure du pommier
- Carpocapse des pommes et des poires
- Petite tordeuse des fruits
- Carpocapse des prunes
- *Drosophila suzukii*
- *Halyomorpha halys*

Viticulture

- Météo et phénologie
- Mildiou
- Oïdium
- Pourriture grise
- Flavescence dorée

ARBORICULTURE

FEU BACTÉRIEN

Les symptômes sont désormais visibles sur les pousses. Les symptômes doivent être enlevés le plus rapidement possible et éliminés en respectant les mesures d'hygiène. Pour limiter la dissémination, les parcelles touchées doivent être contrôlées régulièrement (1 à 2 fois par semaine) et obligatoirement avant chaque intervention, notamment les **éclaircissages manuels** et les **arrosages par aspersion**.



En cas de suspicion dans des jardins familiaux, ne pas toucher et contacter l'Office d'arboriculture et cultures maraîchères au 027 606 76 20 ou envoyer une photo à sca-oca@admin.vs.ch. Plus d'informations sous www.feubacterien.ch.

TAVELURE DU POMMIER

Selon le modèle d'Agrometeo, la fin des infections primaires sera atteinte durant la semaine. Une confirmation d'Agroscope basée sur les comptages d'ascospores est toutefois encore attendue. Si un risque d'infection est encore indiqué ces prochains jours, une protection est donc recommandée. Contrôlez vos vergers et la présence éventuelle de taches de tavelure avant de passer aux stratégies d'été. Rappel : en cas de symptômes visibles, il ne faut plus employer de produits à effet curatif. Seuls les produits de contact peuvent être appliqués.

[Liste des produits phytosanitaires contre la tavelure : produits de contact](#)

[Liste des produits phytosanitaires contre la tavelure : strobilurines](#)

[Liste des produits phytosanitaires contre la tavelure : ISS \(après floraison\)](#)

[Liste des produits phytosanitaires contre la tavelure : SDHI](#)

[Liste des produits phytosanitaires contre la tavelure : divers](#)

[Liste des produits phytosanitaires contre la tavelure : Bio \(après floraison\)](#)

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Les éclosions se poursuivent. C'est le bon moment pour appliquer le virus de la granulose sur les parcelles en confusion avec une pression moyenne à forte l'année dernière. Renouveler le traitement selon les recommandations de la firme.

En bordures de parcelles et dans les secteurs critiques, un contrôle des fruits est conseillé. Mis à part pour les applications de virus de la granulose, le seuil d'intervention pour un traitement spécifique varie entre 0.5 et 2 % de fruits attaqués.

PETITE TORDEUSE DES FRUITS

Aucune capture n'a encore été enregistrée dans les pièges de notre réseau. Selon SOPRA, l'éclosion des larves a toutefois commencé. Dans les parcelles problématiques, un contrôle des fruits est conseillé pour évaluer l'attaque et intervenir avec un larvicide si le seuil de 0.5 à 2 % est dépassé. La lutte doit être harmonisée avec celle contre le carpocapse et contre la tordeuse de la pelure.

[Liste des produits phytosanitaires contre carpocapse des pommes, petite tordeuse et capua](#)

CARPOCAPSE DES PRUNES

Selon SOPRA, le début du deuxième vol est imminent. Si une augmentation du vol a déjà été enregistrée dans vos parcelles, un contrôle des pontes peut être effectué dans les prochains jours. Seuil de tolérance : 1-3 % de pontes ou attaques sur fruits. Les éventuels traitements doivent être positionnés aux éclosions de larves.

Pour le moment, le Steward (Indoxacarbe) est encore homologué sur la deuxième génération, mais une procédure judiciaire est en cours. Consulter le site www.psm.admin.ch avant utilisation.

[Liste des produits phytosanitaires contre le carpocapse des prunes](#)

DROSOPHILA SUZUKII

Les captures dans le réseau de pièges restent très faibles (4 individus pour 11 pièges). Pour plus d'informations, consulter le communiqué n° 18.

HALYOMORPHA HALYS

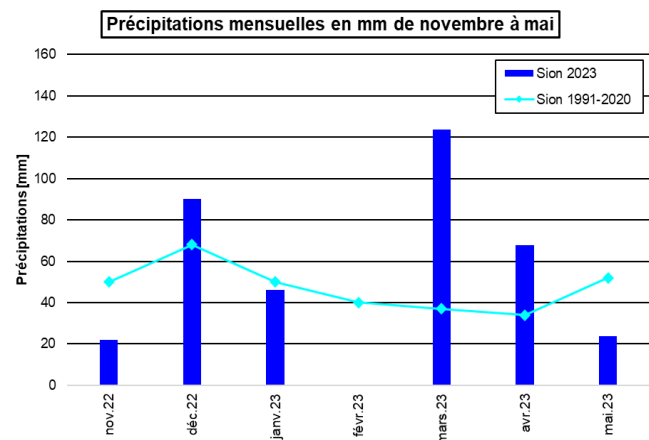
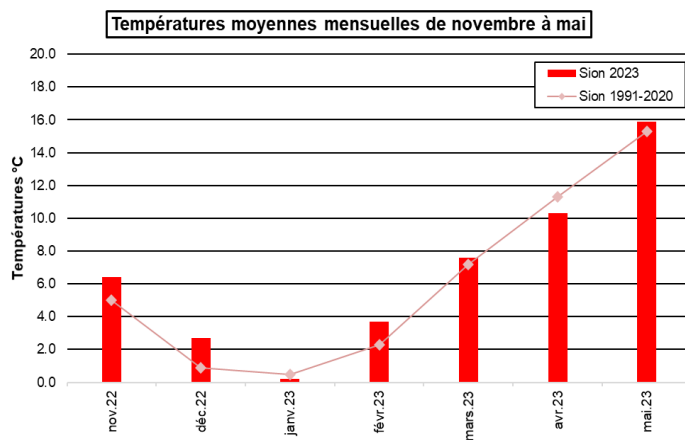
Après une nette augmentation de la présence de punaises marbrées adultes dans notre réseau durant la première quinzaine de mai, les premières pontes de *H. halys* ont été signalées avant-hier dans les régions de Zurich et du Tessin (soit 2 semaines plus tard qu'en 2022). En Valais, il est probable que les premières nymphes soient déjà présentes dans les vergers.

Par [décision de portée générale](#), trois substances actives sont à nouveau autorisées en 2023. Les produits phytosanitaires ne doivent être utilisés qu'en présence avérée de nymphes (l'efficacité de tous les produits sur les punaises adultes est limitée - un traitement sur les adultes n'a de sens que dans les parcelles entièrement fermées par des filets anti-insectes, afin de réduire la ponte). Les dégâts sur les fruits ne peuvent probablement pas être totalement évités. Toutes les substances actives autorisées réduisent les insectes utiles !



VITICULTURE

MÉTÉO ET PHÉNOLOGIE



Après des mois de mars et avril plus pluvieux que la norme des trente dernières années (1991-2020), le mois de mai a enregistré moins de 50 % de pluies en comparaison à la norme, avec 24 mm de précipitations pour Sion.

La température moyenne mensuelle du mois de mai est légèrement supérieure (+0.6 °C) en comparaison à la norme des trente dernières années. Toutefois, une longue période peu ensoleillée et plus fraîche s'est étendue du 8 au 20 mai. Une zone de haute pression s'est ensuite installée, apportant un temps plus chaud avec des orages en après-midi et en soirée, marquant le début d'une ambiance estivale.

Le week-end passé a été marqué par des orages très localisés. La quantité de pluie tombée varie fortement en fonction des régions. A Vétroz 15.4 mm de pluie ont été enregistrés contre 2.7 mm à Chamoson. Il est important de **tenir compte de ces phénomènes orageux localisés** dans votre stratégie de renouvellement de traitement.

La météo de cette semaine s'annonce ensoleillée avec des risques d'averses en fin de semaine.

La croissance active de la vigne est actuellement importante avec 2 à 3 nouvelles feuilles par semaine. Le stade BBCH 61 (début de floraison) se généralise dans le vignoble. En fonction des zones et des cépages, le stade BBCH 65 (pleine floraison) peut également être observé.

MILDIOU

Des observations de mildiou sur feuille mais également sur inflorescences ont été faites et résultent des infections primaires du 10 mai dernier. Les symptômes sur inflorescences **dépendent fortement du secteur et du cépage**. Il est possible que les feuilles ne présentent peu/pas de taches d'huile, mais que les inflorescences présentent des symptômes. Pour rappel, l'inflorescence infectée jaunit, se recroqueville en forme de crosse, brunit puis sèche ([voir communiqué n°18](#)).

Actuellement, peu de nouvelles taches d'huiles sont observées. Le [modèle agrometeo](#) a toutefois annoncé de nouvelles infections primaires dans des régions qui ont enregistré une forte pluviométrie ce week-end. Il est possible que de nouveaux symptômes puissent être observés en fin de semaine.

La sporulation du champignon à la face inférieure des feuilles et sur les inflorescences peut être observée dans certains secteurs.

Une protection phytosanitaire sans faille est actuellement importante. Le renouvellement des traitements se fait en fonction de la croissance et des pluies. Tenez compte de la quantité de pluie tombée depuis votre dernier traitement. Pour rappel, après 20-25 cm de croissance et après un cumul de 15-20 mm de pluie (pour les produits de contact), le traitement est à renouveler sans pour autant dépasser 7-8 jours pour les produits de contact et 10-12 jours pour les produits systémiques ou pénétrants. La réussite du

traitement dépend fortement de la qualité d'application sur la face inférieure des feuilles et sur les grappes. Il est de ce fait recommandé de compléter les traitements effectués par des hélicoptères ou par des drones par une application au sol. Le traitement en face par face peut également être envisagé.

La dose de cuivre préconisée dépend de la qualité d'application, de la rigueur des travaux en verts ainsi que de la pression des maladies fongiques. Actuellement, une dose de 200 à 250 g/ha de cuivre métal est à préconiser.

OÏDIUM

La protection face à l'oïdium est importante dans cette phase de haute sensibilité de la vigne. Des observations de symptômes sur feuille continuent à être faites sur des cépages sensibles. Si le renouvellement des traitements est souvent dicté par le mildiou, il est important de tenir compte de l'oïdium dans votre stratégie. Si le produit a été lessivé (pluviométrie) ou dilué (croissance), il est important de renouveler le traitement dans les 1 à 2 jours et de ne pas attendre pour anticiper les prochaines pluies. Les doses de soufre actuellement préconisées dépendent de la sensibilité de la parcelle, mais varient entre 4 à 6 kg/ha.

Les mesures préventives restent primordiales. L'ébourgeonnage, le palissage et l'effeuillage permettent une meilleure application des produits dans la zone des grappes et sur le feuillage.

POURRITURE GRISE

A la floraison, les fongicides appliqués contre le mildiou ont un effet secondaire contre le botrytis suffisant pour lutter contre les infections florales. La lutte spécifique contre la pourriture grise s'effectue à la fermeture de la grappe.

FLAVESCENCE DORÉE

Depuis 2020, le nombre de ceps et de communes atteints de flavescence dorée, actuellement la plus grave maladie de la vigne, n'a cessé d'augmenter en Valais. Elle a touché près de 900 ceps en 2022 répartis sur 8 communes (d'Ardon au coude du Rhône, ainsi que Port-Valais). Cette augmentation des cas dans notre canton est des plus préoccupantes.

La flavescence dorée est provoquée par un micro-organisme (phytoplasme) et conduit à un dépérissement rapide des ceps atteints. Comme elle peut se disséminer très rapidement dans le vignoble par le biais d'un insecte vecteur (*Scaphoideus titanus*), qu'elle n'est actuellement présente que dans certains secteurs du vignoble et qu'il existe des mesures pour la maîtriser, elle figure parmi les maladies de quarantaine. Les mesures de lutte édictées par la Confédération sont obligatoires, le Canton étant responsable de sa mise en œuvre sur son territoire.

Parmi les mesures de lutte figurent l'arrachage de tous les ceps porteurs de la maladie durant l'hiver qui suit la découverte et le traitement contre le vecteur dans un périmètre de lutte d'au moins 500 m autour des foyers découverts en 2022. Il convient également d'enlever un maximum de résidus de feuilles accrochées aux machines (effeuilleuses, écimeuses, grilles de protection de l'aspiration d'air de pulvérisateurs, etc.). L'organisation du travail doit être adaptée pour exploiter en dernier les parcelles situées à proximité des foyers de maladie.

Vous trouvez plus d'informations sur la flavescence dorée et ses voies de propagation sur le [site du Service cantonal de l'agriculture](#) et celui d'[Agroscope](#). Une couche cartographique qui délimite les périmètres de lutte est également consultable sur le [système d'information du territoire \(SIT\) Valais](#).

COMMUNICATION

Le communiqué phytosanitaire peut être consulté via l'application AgriVS, sur notre [site internet](#) ou peut être reçu par courriel (s'annoncer à sca-oca@admin.vs.ch).

Service cantonal de l'agriculture

